



Y a-t-il prescription pour trop-perçu de salaire (fonction publicq

Par **galene55**, le **07/05/2012** à **09:09**

Bonjour, pouvez-vous me renseigner sur mon problème : mon administration m'a versé plusieurs mois de salaire, alors que j'avais quitté ce département, il y a plus de 10 ans. Elle me réclame aujourd'hui le remboursement de ce trop-perçu, mais n'y a-t-il pas prescription?
Merci.

Par **pat76**, le **09/05/2012** à **19:27**

Bonjour

Les salaires sont prescrtis par 5 ans.

en cas de litige vous saisissez le Tribunal administratif.